

portant nomination des membres et du  
président du Conseil d'Administration  
de l'Office National du Tourisme et de  
l'Hôtellerie (ONATHO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement ;  
VU l'ordonnance N°74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre  
l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une  
prise de participatio et fixant leurs modalités de gestion ;  
VU l'ordonnance N°75-26 du 21 avril 1975, portant approbation des statuts  
de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO) ;  
Sur proposition des administrations et organismes intéressés ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office  
National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO), les camarades dont les  
noms suivent :

- MAFFON Benoît : Représentant le Ministre du Commerce et du  
Tourisme,
- DEGUENON Cosme : Représentant le Conseil National de la Révolu-  
tion,
- LOGOSSOU Patrice : Représentant le Ministre Chargé du Plan, de la  
Statistique et de la Coordination des Aides  
Extérieures,
- HOUNGNINOU David : Représentant le Ministre des Finances,
- AGUENOU Jérôme : Représentant le Ministre Chargé de la Jeunesse,  
de la Culture Populaire et des Sports,
- WOROU Laurent : Représentant le Ministre du Développement Rural  
et de l'Action Coopérative,
- POGNON Lydie : Représentant le Ministre de la Fonction Publique  
et du Travail,
- MEGNANSAN Thomas : Représentant le Ministre Chargé de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,
- EZIN Benjamin : Représentant le Ministre des Transports,
- YESSOUFOU Rafiou : Représentant le Ministre de l'Equipement,

- SEKO Arouna, )
- YAMBODE Jonas et ) Représentants du Personnel,
- HOUNZANDJI Pierre)

- le Commissaire du Gouvernement.

ARTICLE 2 - Le Camarade MAFFON Benoît est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 décembre 1976

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre du Commerce et du Tourisme

André ATCHADE

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MCT 10 autres ministères 14 ONATHO 15  
Membres du C.A. 14 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI 4  
Gde Chanc. 1 UNB 2 FSJEP 2 BN 2 Chamb.Com. 4 JORPB 1